



PROTOCOLE DE RENTREE JUDO CLUB SOUMOULOU

La Fédération Française de Judo vient d'obtenir des informations du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les conditions de reprises dans nos dojos.

- 1 – Port du masque obligatoire avant de rentrer dans le dojo pour les pratiquants de plus de 11 ans ainsi que leurs accompagnants
- 2 – Sur le tatami, les pratiquants n'auront pas l'obligation de porter le masque
- 3 – Le port du masque est obligatoire pour l'enseignant sur le tatami
- 4 – Les parents ou accompagnants peuvent assister au cours et ce, à condition de garder le masque et de respecter la distanciation d'un mètre durant toute la séance
- 5 – Avant de monter sur le tatami, tous les pratiquants doivent impérativement se désinfecter les pieds et les mains au moyen d'une solution hydroalcoolique mise à leur disposition par le club
- 6 – Les pratiquants de musculation devront impérativement se désinfecter les mains avant de rentrer dans la salle prévue à cet effet au moyen d'une solution hydroalcoolique mise à leur disposition par le club
- 7 – Il est possible d'utiliser les vestiaires en gardant le masque et en respectant une distanciation d'un mètre entre les pratiquants
- 8 – En quittant le tatami ou la salle de musculation, les pratiquants remettent le masque pour sortir du dojo
- 9 – Les pratiquants rentrent par l'entrée principale du dojo et sortent par l'issue de secours (côté Mairie) pour assurer un sens de circulation entre les adhérents entrants et sortants
- 10 – En arrivant au dojo, chaque pratiquant ainsi que son accompagnateur doit remplir impérativement le registre des présences mis à disposition à l'entrée du dojo
- 11 – Le tatami est désinfecté du lundi au vendredi par la technicienne de surface à l'aide d'une machine à vapeur pour assurer une propreté maximale